



PV de l'Assemblée Générale Électronique Du 8 au 15 janvier 2024

Les membres de l'Assemblée Générale de l'association Ligue de Bretagne de Handball (LBHB) ont été invités, sur convocation en date du 4 décembre 2023 par la présidente de l'association, à une assemblée générale électronique dont l'ordre du jour est le suivant :

VOTE N°1 : Adoption du projet de modification des statuts et du règlement intérieur de la Ligue.

VOTE N°2 : Validation de la cooptation de Yann HERRY au Conseil d'Administration en tant que vice-président en charge des Côtes d'Armor.

VOTE N°3 : Validation de la cooptation de Michel BROUXEL au Conseil d'Administration en tant que vice-président en charge de l'Ille-et-Vilaine.

105 clubs sur 152 – représentant 603 voix sur 821 – ont répondu à cette invitation. Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale a pu valablement délibérer.

CLUBS s'étant prononcés : 5322002 PAYS DE BROONS - 5322006 GUINGAMP HB - 5322008 AL LOUDEAC HB - 5322010 CSAL PAIMPOL HB - 5322012 PLESTIN HB - 5322015 ALS PLOUAGAT HB - 5322024 AL TREBEURDEN HB - 5322034 ARMOR CLUB DE LA MOTTE - 5322045 LOUANNEC MELL- ZORN - 5322047 BAIE D'ARMOR PLERIN-ST BRIEUC HB - 5322055 HB PELEMOIS - 5322058 HENANSAL ERQUY - 5322065 MENE HANDBALL CLUB - 5322070 HANDBALL CLUB BELLE-ISLE/PLOUNEVEZ - 5322071 HANDBALL BEAUSSAIS RANCE FREMUR - 5322076 PLOEUC HAND - 5322079 LANNION HB COTES D'ARMOR - 5329004 PAYS DE LESNEVEN HB - 5329007 ENTENTE MONTS D'ARREE CARHAIX - 5329008 AL CHATEAULIN HB - 5329009 US CHATEAUNEUF DU FAOU - 5329010 HANDBALL SUD 29 - 5329011 HBC DOUARNENEZ - 5329014 FORET FOUESNANT HB - 5329028 GOUESNOU HB - 5329029 SAINT RENAN GUILERS HANDBALL - 5329031 PL LAMBEZELLE BREST - 5329032 MILIZAC HB - 5329039 COTE DES LEGENDES HB - 5329040 ELORN HANDBALL - 5329042 ENTENTE DES ABERS - 5329043 HBC DRENNESCOIS - 5329044 STADE PLABENNECOIS HB - 5329045 L'HAND ABERIOU - 5329048 LA GUERLESQUINAISE HB - 5329052 MORLAIX/PLOUGONVEN HB - 5329053 PLOUDIRY SIZUN HANDBALL - 5329059 PLOUVORN HB - 5329063 ROZ HAND DU 29 - 5329064 TAULE CARANTEC HANDBALL - 5329075 LOCMARIA HANDBALL - 5329084 HBC PONT DE BUIS - 5329089 PL CB BREST - 5329091 PONT DE L'IROISE HANDBALL - 5329102 PLOUGONVELIN HB - 5329109 PLOUGUIN HB - 5329112 HBC BANNALEC - 5329113 HBC BIGOUDEN - 5329115 HBC BRIEC - 5329125 ENTENTE SPORTIVE LA FLECHE - 5329131 HBC PLOMODIERN - 5329138 CORSEN HANDBALL - 5329142 HANDBALL CLUB DU HAUT PAYS BIGOUDEN - 5329143 ENTENTE BRO LEON - 5335001 CERCLE PAUL BERT RENNES HB - 5335002 AL CANCALE - 5335004 ESPERANCE HANDBALL CHARTRES-BZH - 5335009 HANDBALL CLUB DOL DE BRETAGNE - 5335010 AGL HB FOUGERES - 5335011 GUICHEN HB - 5335013 BROCELI HAND - 5335014 OC MONTAUBAN - 5335017 ELAN SPORTIF REDON - 5335019 HB DETENTE - 5335024 LA VITREENNE - 5335030 ASC RENNAIS - 5335045 THORIGNE FOUILLARD HANDBALL CLUB - 5335063 CLUB OLYMPIQUE PACEEN HANDBALL - 5335064 SC MEVENNAIS HANDBALL - 5335066 JEANNE D'ARC BRUZ - 5335069 HBC ARLEQUIN ST AUBIN D AUBIGN - 5335071 HBC310 - 5335075 AS GEVEZE HB - 5335076 HB JANZE - 5335078 TINTENIAC COMBOURG HANDBALL - 5335083 US SAINT GILLES - 5335085 COBSE HB - 5335086 HAND BREIZH CLUB MELORIEN - 5335088 CHATEAUGIRON COMMUNAUTE HANDBALL CLUB - 5335091 LA MESNILIENNE HANDBALL - 5356005 FOYER LAIQUE INGUINIEL - 5356012 INAM HANDBALL - 5356013 BAUD LOCMINE HB - 5356016 PLOERMEL HBC - 5356020 RIANTEC HANDBALL - 5356021 US SENE HB - 5356022 VANNES AC HB - 5356039 HANDBALL CLUB KERVIGNAC - 5356041 QUEVEN/GUIDEL HANDBALL - 5356044 STIREN LANGUIDIC - 5356048 HBC NOYAL-MUZILLAC - 5356056 GUENIN



PLUMELIAU HB - 5356057 HBC R KISTREBERH - 5356058 HENNEBONT-LOCHRIST HB - 5356066 HERMINE HB LOCOAL MENDON - 5356069 LANDEVANT HB - 5356070 HBC DE RHUYS - 5356071 PAYS D'AURAY HANDBALL - 5356076 PAYS DE LA GACILLY - 5356084 GUEMENE HB - 5356086 HB PAYS DE VANNES - 5356089 PAYS DE PONTIVY HANDBALL - 5356091 PLOEMEUR ATLANTIQUE HB - 5356095 HANDBALL CLUB NAIZINOIS

Vote de la résolution n°1 : Adoption du projet de modification des statuts et du règlement intérieur de la Ligue.:

Suite à la loi sport 2022-296 du 2 mars 2022, de nouvelles obligations pour la Ligue sont imposées et ont nécessité une adaptation de nos statuts. La Ligue a également profité de cette circonstance pour toiletter ses statuts en supprimant les dispositions transitoires suite à la fusion et en apportant des évolutions sur l'organisation des secteurs.

Nombre de votant : 105

Voix : 603

Exprimés : 573

Voix exprimées en % :

Pour : 564

en % : 98,43

Contre : 9

en % : 1,57

Abstention : 30

La résolution n°1 est approuvée à la majorité des voix exprimées. L'Assemblée Générale valide les nouveaux statuts et règlements de la Ligue dont la nouvelle adresse du siège de la Ligue à savoir : 7 Rue de Vezin 35000 RENNES.

Vote de la résolution n°2 : Validation de la cooptation de Yann HERRY au Conseil d'Administration en tant que vice-président en charge des Côtes d'Armor :

Suite au décès de Bernard DROUERE, le poste de vice-président en charge des Côtes d'Armor est vacant. Le Conseil d'Administration a coopté Yann HERRY. Il est demandé aux membres de se prononcer sur cette cooptation.

Nombre de votant : 105

Voix : 603

Exprimés : 504

Voix exprimées en % :

Pour : 492

en % : 97,62

Contre : 12

en % : 2,38

Abstention : 99

La résolution n°2 est approuvée à la majorité des voix exprimées. L'Assemblée Générale valide la cooptation de Yann HERRY.





Vote de la résolution n°3 : Validation de la cooptation de Michel BROUXEL au Conseil d'Administration en tant que vice-président en charge de l'Ille-et-Vilaine :

Suite au décès de Jean-Pierre GAIGNE, le poste de vice-président en charge de l'Ille et Vilaine est vacant. Le Conseil d'Administration a coopté Michel BROUXEL. Il est demandé aux membres de se prononcer sur cette cooptation.

Nombre de votant : 105

Voix : 603

Exprimés : 511

Voix exprimées en % :

Pour : 495

en % : 96,87

Contre : 16

en % : 3,13

Abstention : 92

La résolution n°3 est approuvée à la majorité des voix exprimées. L'Assemblée Générale valide la cooptation de Michel BROUXEL.

Rennes, le 17 janvier 2024.

Marie-Laure PICHON
Secrétaire Générale

Sylvie LE VIGOUROUX
Présidente de la LBHB